

**le guide pas à pas des  
agences d'emploi pour  
développer les  
compétences  
numériques de leurs  
salariés intérimaires**

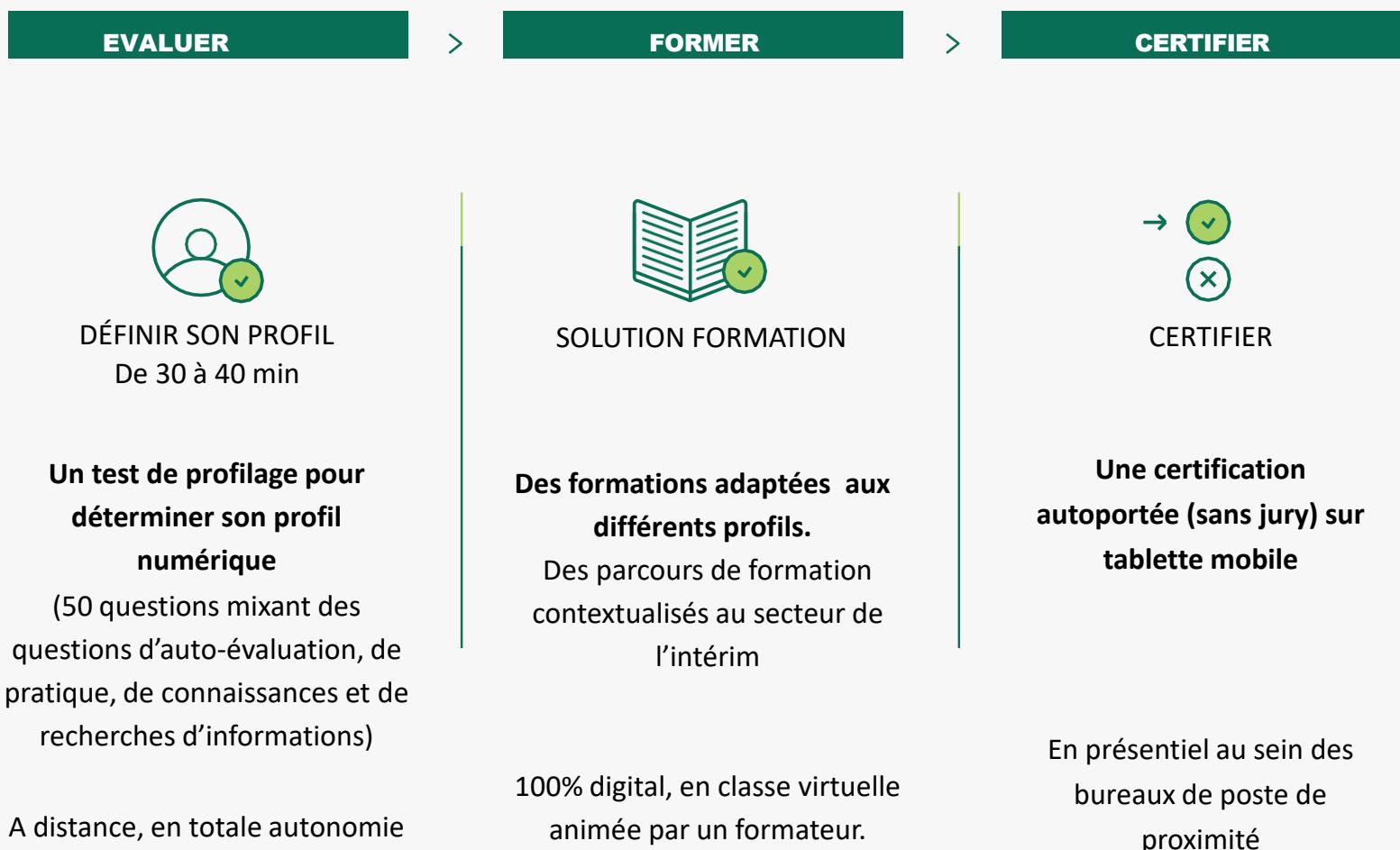


# CléA numérique : le guide pas à pas des agences d'emploi pour mettre en œuvre les parcours de formation

Ce guide pratique accompagne pas à pas les agences d'emploi à la mise en œuvre de parcours de formation CléA numérique pour leurs salariés intérimaires, dans le cadre de l'expérimentation portée par le FPETT.

## Comment mettre en œuvre les parcours de formation CléA numérique ?

Le parcours se décompose en 3 grandes étapes



## 1

### Evaluer les besoins en formation de vos salariés intérimaires

La 1<sup>ère</sup> étape consiste à déterminer le profil numérique de l'intérimaire, par le passage d'un test d'auto-positionnement qui se réalise à distance en totale autonomie (50 questions mixant des questions d'auto-évaluation, de pratique, de connaissances et de recherches) . Il dure environ 30 à 40 minutes.

Passer le test de positionnement [en cliquant ici](#)

Les résultats sont communiqués au candidat directement à l'issue du test, et définissent le besoin en formation selon 3 profils distincts :

Profil connecté : Parcours préconisé de 9h (7h de formation +2h de certification)

Profil régulier : Parcours préconisé de 58 h (56h de formation +2h de certification)

Profil occasionnel : Parcours préconisé de 72h (70h de formation +2h de certification)

### BON A SAVOIR

Pour promouvoir l'information auprès de vos salariés intérimaires, des outils de communication sont mis à disposition des agences d'emploi.

[Télécharger le kit de communication en cliquant ici](#)

## 2

### Former vos salariés intérimaires

#### 2.1

#### Identifier le dispositif de formation adapté

### BON A SAVOIR

- Le FPETT réserve une enveloppe spécifique pour soutenir ces parcours dans le cadre de l'expérimentation à hauteur de 100% des Coûts pédagogiques et d'une rémunération forfaitaire de 10€
- Les parcours de 72h sont éligibles [au programme Langue et Compétences](#)

En fonction du public, et de la durée du parcours, l'agence d'emploi peut mobiliser :

- Les budgets FPETT dédiés à l'expérimentation
- Le CIPI
- La Pro-A pour les CDII

3 parcours de formation possibles : 9h / 58h / 72h

Téléchargez les programmes de formation

[Programme pour le profil connecté – 9h](#)

[Programme pour le profil régulier – 58h](#)

[Programme pour le profil occasionnel 72h](#)

2.2

## Contacter l'AFPA pour la mise en place de session de formation

Votre contact AFPA : Jean-Marie Gérardin, jean-marie.gerardin@afpa.fr

Les sessions de formation organisées par l'AFPA s'adressent à un collectif de salariés intérimaires, pour une ou plusieurs agences d'emploi.

2.3

## Effectuer vos démarches administratives

[Télécharger la procédure pour](#) effectuer les démarches administratives sur votre Espace Entreprise AKTO

3

## Vos contacts sur le projet

AFPA : Jean-Marie Gérardin, jean-marie.gerardin@afpa.fr

FPETT : Alexine Dodin, alexine.dodin@fpett.fr

AKTO : Votre conseiller de proximité